

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MAI 2020 – 18 H

L'an deux mil vingt, le jeudi 7 mai à 18 h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire et dans les conditions de représentation et de quorum fixées par les articles 2 à 4 et 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Etaients présents	M. LAVENKA, Mme BAIOCCHI, M. JEUNEMAITRE, M. PATRON, Mme PRADOUX, Mme CANAPI, M. BENECH, M. JIBRIL, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, M. POLLET
Excusé(s) représenté(s)	M. BRAY, adjoint, par M. LAVENKA Mme CHEVET, adjointe, par Mme BAIOCCHI Mme ARONIO DE ROMBLAY, conseillère municipale, par Mme BAIOCCHI Mme HOTIN, conseillère municipale, par M. JEUNEMAITRE Mme MARTIN, conseillère municipale, par M. JEUNEMAITRE Mme CAMUSET, conseillère municipale, par Mme PRADOUX M. POUCHIN, conseiller municipal, par Mme PRADOUX M. LEVASSEUR, conseiller municipal, par M. PATRON M. GUILLABERT, conseiller municipal, par M. PATRON Mme GONCALVES, conseillère municipale, par Mme CANAPI M. JACOB, conseiller municipal, par M. LAVENKA M. PERCHERON, conseiller municipal, par Mme BAALI-CHERIF M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par M. BENECH Mme OCANA, conseillère municipale, par M. BENECH M. DEMAISON, conseiller municipal, par M. JIBRIL Mme SPARACINO, conseillère municipale, par M. JIBRIL M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme BAALI-CHERIF Mme BENARD-BIENVENU, conseillère municipale, par Mme CANAPI M. RAFIK, conseiller municipal, par M. PERRINO Mme BACQUET, conseillère municipale, par M. PERRINO Mme FISCHER, conseillère municipale, par M. POLLET Mme ANDRÉ, conseillère municipale, par M. POLLET
Excusé(s) non représenté(s)	
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. BENECH

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	11.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	22.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 29.04.2020	

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (33 voix "pour"), M. BENECH est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les personnes présentes des conditions particulières dans lesquelles se déroule cette séance. En raison des mesures de confinement et de distanciation sociale prise dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID19, les articles 2 à 4 et 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 prévoient que les conseillers municipaux peuvent disposer de 2 pouvoirs et que le quorum est atteint par l'addition des conseillers municipaux présents et représentés. Le caractère public de la séance est quant à lui garanti par la retransmission en direct des débats sur « facebook live ».

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2020

Adopté à l'unanimité (33 voix « pour »).

M. le Maire informe le conseil municipal de sa volonté d'ajouter une délibération à l'ordre du jour à savoir : Transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité – Autorisation à recourir à la télétransmission et autorisation du Maire pour signer la convention avec la Préfecture de Seine et Marne.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour à l'unanimité. Elle sera examinée en point n°2020.19

oooOooo

ADMINISTRATION GENERALE

2020.18 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le Maire à l'unanimité.

2020.19 – TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE – AUTORISATION A RECOURIR A LA TELETRANSMISSION ET AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DE SEINE ET MARNE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le recours à la télétransmission des actes réglementaires soumis au contrôle de légalité
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des actes administratifs de la Commune

ENSEIGNEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE

2020.20 – CHANTIER D'INSERTION « INITIATIVES 77 » - ATELIER DE COUTURE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De signer un avenant à la convention pour l'année 2020 permettant l'extension de l'atelier d'insertion mis en place par Initiatives 77.
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020.
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

URBANISME, TRAVAUX ET COMMERCE

2020.21 – SOUTIEN AUX COMMERCES DE CENTRE-VILLE – CONTRAT CO'MERCEA « Provins-Commerces » - AVENANT « Opération Provins-bon-commerces »

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver la signature de l'avenant.
- ⇒ D'attribuer une subvention à l'UCP d'un montant maximum de 50 000 € et payable par fraction en fonction de la montée en charge de l'opération.
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020.
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.22 – REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DU SKATE PARK DE PROVINS – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord sur la réhabilitation et la mise aux normes du skate park.
- ⇒ De solliciter des aides aussi élevées que possible auprès du Conseil Régional d'Ile de France, et tous mécènes.
- ⇒ De confirmer la réalisation du projet « espace d'accès et de stationnement » tel que décrit dans l'emplacement réservé n°AR8 du PLU, approuvé le 25 avril 2013.
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.23 – CAMPAGNE DE TRAVAUX 2020 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R)

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le projet de travaux tel que décrit et chiffrés ci-dessus.
- ⇒ De solliciter toutes les subventions de l'Etat afin de réaliser ce projet
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

FINANCES

2020.24 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

Monsieur le Maire ne participant pas au vote

- ⇒ De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit dans les documents annexés à la présente,
- ⇒ De constater, aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes (eau, assainissement), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.
- ⇒ De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.25– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De déclarer le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2019 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ⇒ D'approuver la dissolution du budget annexe de l'eau telle que constatée dans le compte de gestion du comptable public.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.26 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de délibérer sur les propositions élaborées par les commissions concernées par lesdites associations, au titre de l'exercice 2020, et récapitulées dans les tableaux annexés à la présente,
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.27 – COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE DE France AU TITRE DE L'ANNEE 2019

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De prendre acte de l'inventaire d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île de France au titre de l'année 2019.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.28 – ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES OU EFFACEMENT DE DETTES

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De bien vouloir admettre un effacement de dettes pour un montant de 3.184,01 euros.
Ces produits concernent :
 - des frais de restauration scolaire pour 1.248,56 €
 - des frais d'accueil de loisirs sans hébergement pour 1.935,45 €
- ⇒ D'autoriser le Trésor Public à mettre en œuvre, en tant que de besoin, les poursuites permettant le recouvrement de ces créances en cas de retour à meilleure fortune des redevables concernés, en dehors des cas de faillite jugés par le Tribunal du commerce.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des actes administratifs de la Commune

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h55.

Le Maire,



Olivier Lavenka
Olivier LAVENKA